Envoyé en préfecture le 28/07/2023
Reçu en préfecture le 28/07/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230720-D112_2023-DE

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 20 juillet 2023**

L'an 2023 et le 20 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 12 juillet 2023.

Date de la convocation : 12 juillet 2023
Date d'affichage : 12 juillet 2023
**Délibération N° 20-07-2023 / N°112**
Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7
Membres ayant donné procuration : 19
Membres votants : 98

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Eric Caron, David Duchateau

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Marie Bernard suppléée par Michel Poiteau, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne
Absents excusés : Florence Dambreville, André Michel, Julien Bellengier, Vincent Lacroix,

Absents ayant donné procuration : Pascal Coin ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot,Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Muriel Roussel, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Yves Lieppe, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Alain Traisnel ayant donné procuration à Roland Descamps, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magalie Jonard, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André

Envoyé en préfecture le 28/07/2023
Reçu en préfecture le 28/07/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230720-D112_2023-DE

Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Damien Bricout ayant donné procuration à Eric Poulain.

**Secrétaire de séance : Pierre Cuvillier**

**Titre de la délibération :Autorisation donnée au Président pour signer la convention avec le Département du Pas de Calais dans le cadre de la conférence des financeurs**

*Vu la conférence des financeurs du 6 avril 2022 ;*
*Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 12 juin 2023 allouant une aide départementale à Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au titre de l'année 2023 et autorisant le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais à signer la présente convention ;*
*Vu la délibération du Conseil Départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des Solidarités humaines « agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » et notamment son ambition 5 « Promouvoir la santé à tous les âges de la vie » ;*
*Vu le dossier déposé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au titre de l'axe 6 : « actions collectives de prévention de la perte d'autonomie ».*

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de Communes mène des actions de prévention de la perte d'autonomie depuis plusieurs années au travers notamment du partenariat mené avec Siel Bleu.

Cette politique à destination des seniors sur le sujet de l'autonomie se traduit également dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui permet d'accompagner les ménages dans leur projet d'adaptation de leur logement.
C'est dans ce cadre, que la Communauté de Communes a déposé, au titre de « l'axe 6 : actions collectives de prévention de la perte d'autonomie », un projet intitulé « mise en place d'actions collectives pour adapter son logement et favoriser la découverte du territoire ».

Les objectifs de ce projet sont :

• le maintien et l'amélioration du bien-être à domicile des seniors de plus de 60 ans en perte d'autonomie,
• la mise en place d'activité physique adaptée et la santé.

Ce projet se traduit par la réalisation de trois journées de sensibilisation à l'adaptation des logements au vieillissement avec :

- un temps d'information animé par le Guichet Unique de l'Habitat et visite du truck Soliha
- un temps convivial le midi
- une séance d'activité physique adaptée ou randonnée l'après-midi.

La conférence des financeurs du 6 avril 2022, puis la Commission Permanente du Conseil Départemental du 12 juin 2023 ont accordé une aide départementale à Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au titre de l'année 2023 pour mener à bien ce projet.

Ce projet, d'un montant estimatif de 5 843€ comprenant le transport, la restauration, le temps des agents mobilisés est accompagné à hauteur de 5 393€ par la Conférence des financeurs.

La présente délibération vise à permettre la signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais afin de définir les objectifs retenus par les deux parties, de fixer les moyens financiers que le Département entend consacrer à sa mise en œuvre, d'établir les procédures de suivi et d'évaluation pour faciliter la conduite de ces missions.

Envoyé en préfecture le 28/07/2023
Reçu en préfecture le 28/07/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230720-D112_2023-DE

Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 juin 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer

- la présente convention,
- tous documents permettant la bonne mise en œuvre du projet.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 28/07/2023 et publication ou notificatio du 28/07/2023